

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 8 juin 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT JUIN à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS, Marie-Françoise SIMON.

Date de la convocation

01/06/2023

Absents excusés : 7 (dont 6 pouvoirs)

Date d'affichage

05/06/2023

Albert CANTALOUBE, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Didier LAURENS, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2023/05/032 – Réhabilitation du presbytère – Aide du Département de l'Aveyron – Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2022/01/007 du 20 janvier 2022, le projet de rénovation du presbytère a été approuvé et qu'il a été autorisé à solliciter les aides publiques auxquelles ce projet pouvait prétendre.

Un nouveau plan de financement prévisionnel a été établi.

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des dépenses éligibles (intérieurs et extérieurs), dans le cadre des demandes de subventions auprès du Département de l'Aveyron :

ESTIMATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	
MOE - TRAVAUX INTERIEURS	138 742,23 €
TRAVAUX INTERIEURS	1 238 136,07 €
Sous total travaux intérieurs	1 376 878,30 €
MOE - TRAVAUX EXTERIEURS	37 999,46 €
TRAVAUX EXTERIEURS	339 333,50 €
Sous total travaux extérieurs	377 332,96 €
ALÉAS (5%)*	87 710,56 €
TOTAL H.T. GLOBAL	1 841 921,82 €

*L'aléas est mentionné à titre indicatif. Il n'est pas pris en compte dans le calcul des aides demandées auprès du Département de l'Aveyron.

Monsieur le Maire présente l'estimatif des aides éligibles :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
	Montants	% / aux dépenses éligibles H.T. par partenaire	% / Opération totale Avec Aléas H.T.
ETAT (DETR) [Budget 2021-subvention attribuée]	213 791,76 €	20,00%	11,61%
ETAT (DSIL) [Budget 2021-subvention attribuée]	100 000,00 €	50,00%	5,43%
ETAT (DSIL) [Budget 2022-Subvention attribuée]	250 000,00 €	14,55%	13,57%
ETAT (DETR) [Budget 2023-Subvention attribuée]	170 000,00 €	27,13%	9,23%
CONSEIL DEPARTEMENTAL [Programme - Equipements culturels]	120 000,00 €	30 % Avec plafond de 120 000 €	6,51%
CONSEIL DEPARTEMENTAL [Programme Bourg Centre – Espaces publics]	94 333,24 €	25%	5,12%
CONSEIL REGIONAL	355 852,49 €	19,32%	19,32%
EUROPE	139 559,97 €	10,13%	7,58%
CCCM	30 000,00 €	1,63%	1,63%
TOTAL SUBVENTIONS	1 473 537,46 €	Sans objet	80,00%
Commune de Marcillac-Vallon Fonds propres	368 384,36 €		20, 00%
TOTAL GLOBAL H.T.	1 841 921,82 €		100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de valider le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- autorise M. le Maire à solliciter les aides financières auprès du Département de l'Aveyron,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ